

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020**

**N° 2020-097**

**Décision du Maire - Information**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 23 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Christiane BRESSION, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET et Marie-Anne TODSCHINI.

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 19

**Excusés :**

Vanessa RICHARD, Bruno GUITTARD, Nicole BRUANDET.

**Pouvoirs :**

Vanessa RICHARD à Pascal FOULON, Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.

Bruno GUITTARD à Marie-Anne TODSCHINI.

**Secrétaire auxiliaire :** Joël GIRARD.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal par la délibération n° 2020-42 en date du 23 mai 2020, monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a pris les décisions suivantes :

Cimetière :

■ Cavurnes :

N° Concession	Date d'effet	Durée	Prix
C140	29/09/2020	50 ans	170 €

Décisions de marchés :

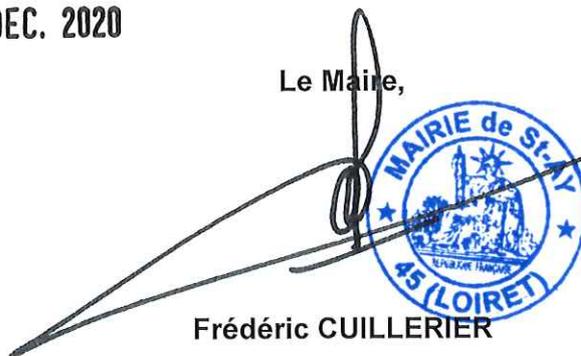
- Signature d'un contrat qui a pour objet l'acquisition de logiciels et de prestations de services (gestion de la paye, du personnel, des carrières, des absences, etc.) avec la société SEGILOG. Le prix du contrat, précisé dans l'offre commerciale est de 7 761.00 HT, soit 9 313.20 € TTC. Le contrat prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 36 mois.
- Virement de la somme de 32 000 € des dépenses imprévues d'investissement (020) du budget communal au profit des opérations suivantes :
  - Opération 35 – aménagement mairie : 1 000 € ;
  - Opération 51 – matériel : 5 000 € ;
  - Opération 82 – aménagement paysager, création cheminement doux et accès PMR groupe Chabassol : 3 000 € ;
  - Opération 92 – informatique : 1 000 € ;
  - Opération 114 – aires de jeux : 22 000 €.
- Virement de somme de 10 700 € des dépenses imprévues de fonctionnement (022) du budget communal au profit du compte 678.

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation votée par le Conseil municipal.**

*Pour extrait certifié conforme*

A Saint-Ay, le **07 DEC. 2020**

Le Maire,

  
  
Frédéric CUILLERIER

N°2020-097  
Décision du Maire - Information

Envoyé en préfecture le 08/12/2020  
Reçu en préfecture le 08/12/2020  
Affiché le   
ID : 045-214502692-20201130-2020\_097-DE

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le **07 DEC. 2020**  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,  
Célia VALERO.

